RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

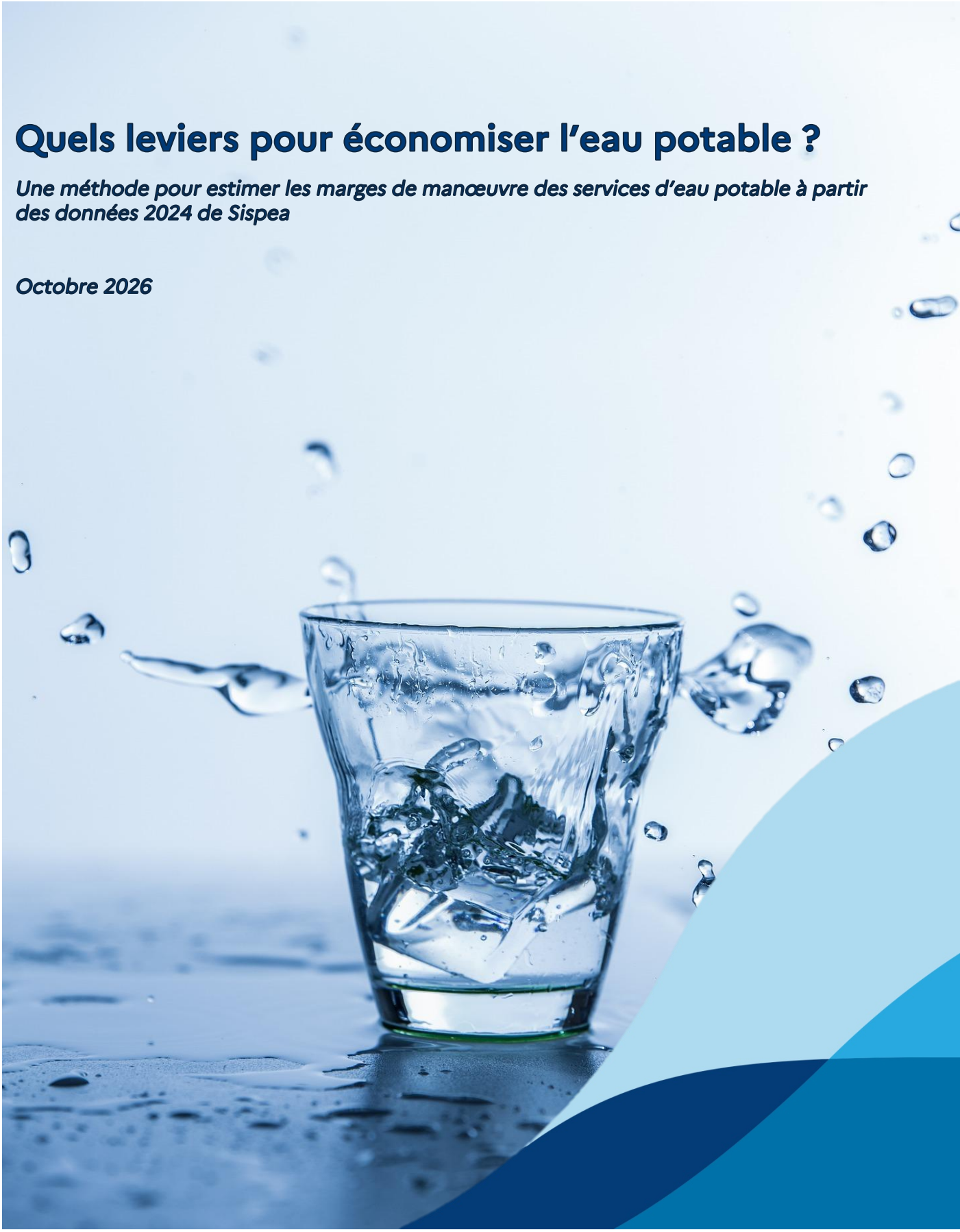
OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Sispea
OBSERVATOIRE NATIONAL DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Quels leviers pour économiser l'eau potable ?

Une méthode pour estimer les marges de manœuvre des services d'eau potable à partir des données 2024 de Sispea

Octobre 2026



eaufrance

Table des matières

Introduction 2

1. Le Plan eau dans les bassins de France hexagonale 3

2. Baisse des volumes prélevés : comment agir ? 4

2.1. Améliorer le rendement de distribution 5

2.2. Réduire les consommations des usagers 6

3. Des cibles adaptées pour contribuer à l'objectif de 10 % de baisse de volume de prélèvement 7

3.1. Une simulation réalisée par service public d'eau 7

3.2. Un potentiel proche de l'objectif national 7

3.3. Des résultats sensibles aux hypothèses 8

4. Identifier les collectivités sur lesquelles l'effort pourrait être concentré 8

5. Élargissement : mieux répartir les prélèvements dans l'année 9

Conclusion 10

Introduction

L'enjeu de baisse des prélèvements en eau, pour la préservation de la ressource, est prégnant. La pression sur la ressource en France s'est accentuée ces dernières années et les épisodes de sécheresse sont devenus plus fréquents. Les étés 2022 et 2026 sont des exemples de ce qui pourrait se reproduire plus souvent dans les 10 prochaines années et à plus long terme. L'étude scientifique Explore 2070 (BRGM) nous indique qu'en 2050 les débits moyens annuels des cours d'eau dans l'hexagone devraient diminuer de 10 à 40% et que les épisodes extrêmes tels que les sécheresses et les inondations seront probablement plus fréquents et intenses.

Le Plan Eau, lancé le 30 mars 2023, propose une stratégie pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource. Il est structuré autour de trois enjeux et 53 mesures. Les deux premiers enjeux concernent directement ce focus : organiser la sobriété des usages et optimiser la disponibilité de la ressource, notamment en réduisant les pertes.

Le Plan Eau fixe un objectif national de réduction de 10 % des volumes d'eau prélevés d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2019. Cet objectif a été décliné dans les six grands bassins hydrographiques, parfois sous la forme de trajectoires différenciées selon les usages.

Les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable ne représentent pas la part la plus importante des prélèvements totaux en France : selon la BNPE (Banque National de Prélèvements d'Eau), en 2023 les volumes prélevés (hors eau turbinée - barrages) se répartissent de la manière suivante : 51,8% pour l'usage énergie (hors barrages), 17,3% pour les canaux, 16,2% pour l'eau potable, 8,5% pour l'irrigation, 6,2% pour l'industrie et les activités économiques. Ils constituent néanmoins un usage sur lequel les collectivités peuvent agir directement. Deux leviers sont étudiés ici : réduire les pertes d'eau dans les réseaux en améliorant le rendement du réseau de distribution et diminuer les consommations domestiques moyennes d'eau potable.

Ce focus propose, à partir des données 2024 de Sispea, une méthode permettant d'identifier les marges de manœuvre des services publics d'eau potable en matière d'amélioration du rendement des réseaux et de diminution de la consommation d'eau, et d'estimer leur contribution potentielle à la réduction des volumes prélevés.

L'approche retenue repose sur des objectifs différenciés selon les caractéristiques des services, afin de proposer des cibles à la fois ambitieuses, réalistes et adaptées aux contextes locaux. L'objectif n'est pas d'appliquer un effort uniforme à l'ensemble des services, mais de les comparer à des services de même typologie.

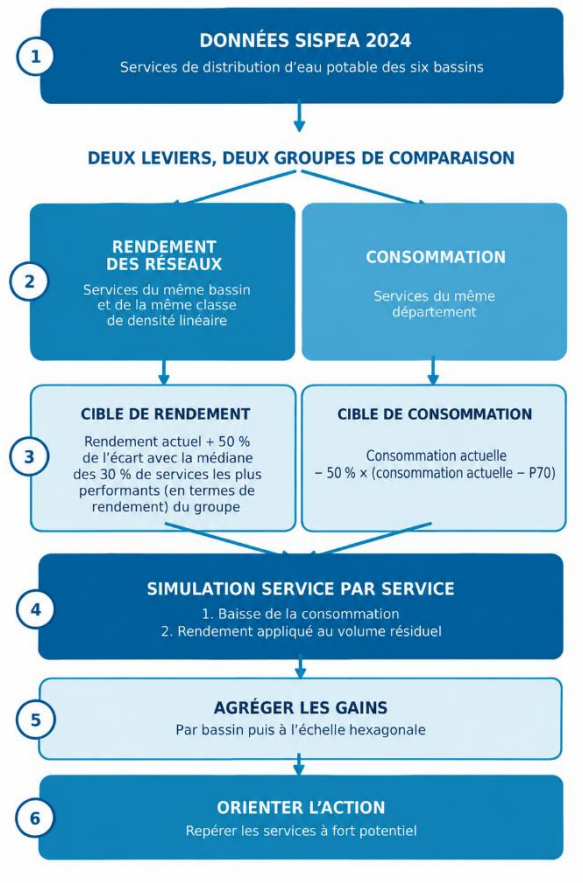
L'analyse repose sur les données 2024 (extraites en janvier 2026 dans Sispea). Les données sont déclarées par 7 298 collectivités organisatrices (en eau potable) et diffusées en open data. Le périmètre porte sur les 9 302 services de distribution d'eau potable des six bassins hydrographiques de France hexagonale, Corse comprise.

Notons que la base Sispea n'est pas renseignée de manière exhaustive : en 2024, pour l'eau potable, 90% des services d'eau ont des données renseignées. Par conséquent, les volumes, le nombre de services et les populations desservies ne couvrent pas toute la population. Cependant, nous ferons l'hypothèse que le résultat obtenu en termes de gains en pourcentage de volumes économisés peut être généralisé, appliqué à l'ensemble des services.

Ce focus s'articule autour de quatre axes principaux :

- la déclinaison de l'objectif national du Plan eau de réduction de 10 % des volumes d'eau prélevés d'ici 2030 au niveau des six bassins ;
- les leviers d'action mesurables dans Sispea : le rendement du réseau de distribution et la consommation domestique moyenne ;
- la définition d'objectifs adaptés aux caractéristiques des services et l'estimation des volumes potentiels d'économies, dits volumes « économisables » ;
- l'identification de collectivités sur lesquelles les efforts pourraient être prioritairement concentrés.

Figure 1 : démarche d'estimation des économies potentielles d'eau potable



À retenir : l'approche proposée est une simulation qui permet d'estimer un gain potentiel de réduction des prélèvements pour l'eau potable, en fixant des objectifs « réalistes » sur les deux leviers identifiés : fuites dans les réseaux et consommation domestique moyenne. Elle ne constitue ni une norme de performance, ni un objectif imposé à chaque service/collectivité.

1. Le Plan eau dans les bassins de France hexagonale

L'objectif national de réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030 (objectif fixé au niveau national dans le Plan Eau, mais demandé également aux six bassins hydrographiques de l'hexagone), par rapport à 2019, a été repris dans les stratégies d'adaptation des six grands bassins hexagonaux. Les documents de bassin (notamment les plans d'adaptation au changement climatique) précisent toutefois de manière différente les usages concernés et les leviers mobilisés.

Cette déclinaison territoriale est essentielle. La disponibilité de la ressource, la saisonnalité des besoins et la répartition des usages diffèrent fortement d'un bassin à l'autre. La réduction attendue pour l'alimentation en eau potable ne peut donc pas être interprétée indépendamment des autres usages, en particulier l'agriculture, l'industrie et la production d'énergie.

Figure 2 : Objectifs et moyens privilégiés pour réduire les prélèvements dans les six bassins hydrographiques

Bassins	Objectifs à l'horizon 2030	Moyens privilégiés pour l'eau potable
Adour-Garonne (AG)	-10 % tous usages ; pas de cible AEP distincte identifiée	Fuites et pertes en usine ; sobriété des usages ; récupération et réutilisation ; recyclage
Artois-Picardie (AP)	Environ -10 % tous usages ; consommation domestique : environ -15 %	Fuites ; bâtiments publics ; télérelève ; équipements hydro-économes ; tarification progressive
Loire-Bretagne (LB)	-10 % entre 2019 et 2030, tous usages, dont usages domestiques	Modernisation des réseaux ; équipements hydro-économes ; récupération d'eau de pluie
Rhin-Meuse (RMC)	-10 % tous usages ; -11 % pour l'eau potable	Réduction des fuites ; performance des réseaux ; économies d'eau des ménages et collectivités
Rhône-Méditerranée-Corse* (RMC)	-10 % tous usages ; -16 % pour l'AEP en Rhône-Méditerranée	Rendement ; équipements économes ; compteurs connectés ; réutilisation ; objectifs territorialisés
Seine-Normandie (SN)	-10 % tous usages entre 2019 et 2030 ; -14 % pour l'AEP	Fuites ; comptage ; équipements hydro-économes ; sobriété ; tarification progressive

** L'objectif de réduction de 16 % des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable, par rapport à 2019, est fixé dans le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône-Méditerranée. Il ne couvre pas le bassin de Corse, pour lequel aucune cible chiffrée spécifique à l'eau potable n'a été identifiée.*

Sources : Agence de l'eau Adour-Garonne, Plan Eau et document Gestion quantitative (2024) ; Agence de l'eau Artois-Picardie, Plan d'adaptation au changement climatique, p. 43-45 ; Comité de bassin Loire-Bretagne, trajectoire de sobriété adoptée le 13 décembre 2023 ; Comité de bassin Rhin-Meuse, trajectoire de sobriété adoptée en 2023 ; Comité de bassin Rhône-Méditerranée, Plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030, p. 8 ; Agence de l'eau Seine-Normandie, stratégie d'adaptation au changement climatique, annexe 5.

Le tableau ci-dessous présente les volumes prélevés par bassin en 2023 à partir des données BNPE, les données de l'année 2024 étant incomplètes à la date de réalisation de ce focus. Notons que les volumes inférieurs à 10 000 m³ (ou 7 000 m³ en ZRE) ne sont pas dans les périmètres des redevances, mais ils sont néanmoins alimentés par les producteurs dans la BNPE, à leur initiative, donc pas de manière exhaustive.

Les volumes mis en distribution, issus des données de Sispea, sont également présentés car ils serviront de base de réalisation des statistiques (puisque les données des volumes prélevés ne sont pas renseignées dans Sispea de manière exhaustive).

Figure 3 : Volumes prélevés destinés à l'eau potable (BNPE) et volumes mis en distribution (Sispea), par bassin

Bassin	BNPE 2019 (Volume prélevé Mm³)	BNPE 2023 (Volume prélevé Mm³)	Évolution 2019-2023	SISPEA 2024 (Volume mis en distribution Mm³)
Adour-Garonne	716,7	702,6	– 2,0 %	623,9
Artois-Picardie	308,5	295,2	– 4,3 %	286,2
Loire-Bretagne	979,0	952,1	– 2,8 %	876,7
Rhin-Meuse	329,7	312,4	– 5,2 %	291,6
Rhône-Méditerranée-Corse	1 564,8	1 549,5	– 1,0 %	1 276,1
Seine-Normandie	1 389,2	1 340,3	– 3,5 %	1 189,2
Total	**5 288,0**	**5 152,2**	**– 2,6 %**	**4 543,7**

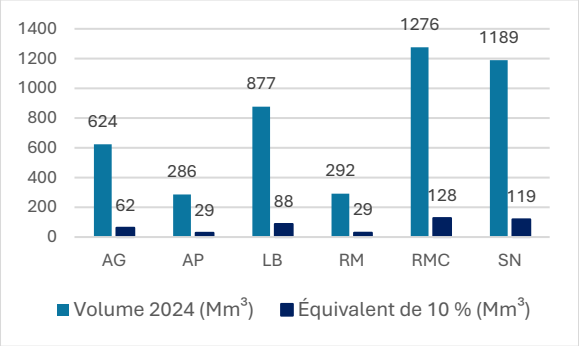
Sources : BNPE–Hub'Eau, prélèvements classés sous l'usage « eau potable », agrégés par agence de l'eau ; OFB, données SISPEA 2024. Les volumes SISPEA correspondent aux volumes mis en distribution estimés sur le champ retenu et ne sont pas directement comparables aux prélèvements BNPE.

À l'échelle des six bassins hexagonaux, les données disponibles font apparaître une diminution des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable comprise entre 1 % et 5 % entre 2019 et 2023. Ces résultats suggèrent qu'une partie de la trajectoire vers l'objectif national de réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030, par rapport à 2019, était déjà engagée avant l'annonce du Plan Eau, et avant l'année étudiée dans ce focus (données 2024). Les données de prélèvements (BNPE) 2024 n'étant pas encore disponibles, l'avancement exact de cette trajectoire en 2024 ne peut toutefois pas être établi. Les volumes mis en distribution estimés à partir de SISPEA sont un peu plus faibles, ce qui est cohérent avec la couverture non exhaustive de la base et avec les pertes d'eau qui interviennent en amont de la mise en distribution, notamment lors de l'adduction et du traitement.

Note méthodologique : nous utiliserons les volumes mis en distribution car ils correspondent à l'eau effectivement injectée dans le réseau pour alimenter les usagers. C'est sur ce volume que se produisent les pertes d'eau en réseau et que s'exercent les économies liées à la consommation locale. On retranche donc les volumes d'eau exportés, puisque l'eau vendue à un autre service sort du périmètre du réseau étudié : ses pertes et sa consommation finale relèvent du service destinataire. Cela évite également de compter deux fois les mêmes volumes lors de l'agrégation par bassin.

Le choix retenu dans ce focus est de simuler, pour chaque bassin, les économies associées aux deux leviers qui peuvent être mesurés dans Sispea (rendement du réseau de distribution et la consommation d'eau). La simulation est volontairement limitée à un objectif de 10 % pour plus de cohérence globale, même si comme nous l'avons vu dans le tableau précédent, dans certains bassins, la baisse attendue pour les seuls usages domestiques pourrait être supérieure.

Figure 4 : Volumes mis en distribution (2024, Sispea) et objectif indicatif de baisse par bassin (10%)



2. Baisse des volumes prélevés : comment agir ?

Pour un service d'eau potable, le volume à prélever dépend du volume consommé, mais aussi en partie des pertes qui surviennent entre la mise en distribution et la consommation. Une baisse des prélèvements peut donc être obtenue en agissant sur l'une ou l'autre de ces variables, ou en combinant les deux.

Deux leviers complémentaires : les efforts de sobriété viennent réduire le volume à distribuer. L'amélioration du rendement réduit le volume supplémentaire qu'il faut prélever pour acheminer l'eau potable jusqu'aux usagers.

2.1. Améliorer le rendement de distribution

Le rendement du réseau de distribution correspond au rapport entre les volumes consommés ou exportés et les volumes introduits dans le réseau. Un rendement faible peut traduire des pertes d'eau importantes, mais sa lecture doit tenir compte des caractéristiques techniques du service. Notons que l'indicateur de rendement utilisé (indicateur P104.3 dans Sispea) inclut plusieurs variables de volumes, dont des volumes estimés.

Un même niveau de rendement ne traduit pas le même niveau de performance dans un service en milieu urbain très dense et dans un service en milieu rural disposant d'un linéaire important pour peu d'usagers. C'est pourquoi, les services sont comparés au sein de classes communes de densité linéaire, calculée comme le nombre d'habitants desservis par kilomètre de réseau.

Figure 5 : Classes de densité linéaire utilisées pour comparer les rendements des services

Densité linéaire (habitants/km de réseau)	Niveau
Moins de 20 hab./km	Très peu dense
20 à moins de 40 hab./km	Peu dense
40 à moins de 80 hab./km	Intermédiaire
80 à moins de 120 hab./km	Dense
120 hab./km ou plus	Très dense

Ces classes sont identiques dans tous les bassins. Ils permettent de conserver des groupes de services de même typologie partout, même si leur répartition en nombre de services ou en population desservie varie d'un bassin à l'autre.

Dans chaque groupe constitué (croisant bassin et densité), les services sont classés selon leur rendement. Plusieurs références ont été testées : les 20 %, 30 % et 40 % de services présentant les meilleurs rendements. **Le scénario central retient la médiane non pondérée des 30 % les plus performants (au sein de chaque classe) : B30**.

La cible n'est pas d'atteindre immédiatement cette médiane. **Pour chaque service situé en dessous de la référence, elle correspond à la moitié de l'écart entre le rendement actuel et la médiane du groupe de référence**. Les services déjà au-dessus de cette cible ne se voient attribuer aucun objectif supplémentaire.

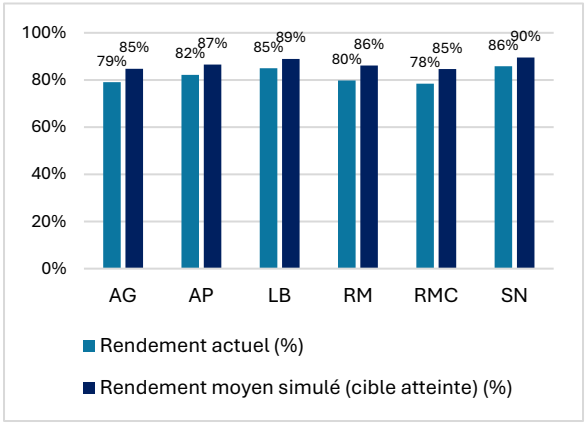
L'objectif retenu est plus exigeant pour le rendement que pour la consommation (détails plus loin). Ce choix tient au fait que les collectivités disposent de leviers d'action plus directs sur les pertes des réseaux — connaissance patrimoniale, recherche de fuites, renouvellement des canalisations — que sur les comportements individuels de consommation, qui dépendent de facteurs plus nombreux et sont plus difficiles à faire évoluer.

Scénario central : Rendement cible = rendement actuel + 50 % de l'écart avec la médiane des 30 % de services les plus performants (en termes de rendement) du groupe.

Figure 6 : Schéma du scénario central

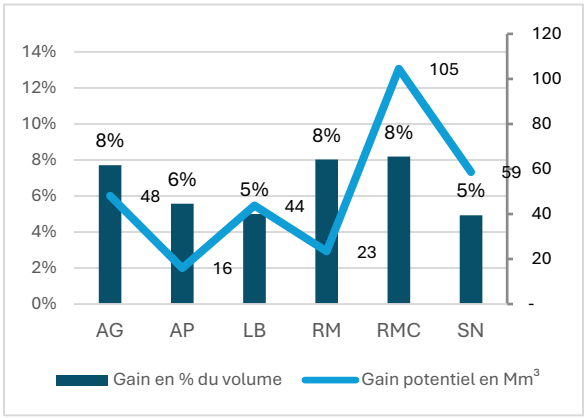


Figure 7 : Rendements moyens actuels et rendements moyens si cible atteinte, par bassin



Les rendements moyens après atteinte de la cible sont supérieurs d'environ 4 à 7 points de pourcentage. Par exemple, dans le Bassin Seine-Normandie, on calcule actuellement un rendement moyen de l'ordre de 86%, si tous les services atteignent la cible proposée, la moyenne serait d'environ 90%, soit un gain de 4 points de pourcentage.

Figure 8 : Gains si cible atteinte (en volumes et en % du volume initial – mis en distribution), par bassin



Le graphique ci-dessus montre qu'en atteignant les « cibles » de rendement, on obtient des gains d'environ 5 à 8% en termes de volumes, pour tous les bassins. Les volumes « économisés » sont logiquement plus importants dans les plus grands bassins (RMC, SN), sauf pour le bassin Loire-Bretagne.

2.2. Réduire les consommations des usagers

Le second levier porte sur la consommation domestique moyenne par habitant. Les écarts observés entre services s'expliquent par de nombreux facteurs : climat, saisonnalité, fréquentation touristique, structure de l'habitat, présence d'usages non domestiques ou encore pratiques locales.

Une cible nationale uniforme serait donc peu pertinente. Après avoir testé plusieurs découpages, la comparaison est réalisée au niveau départemental. Cette échelle permet de rapprocher des services soumis à des conditions climatiques et un contexte local relativement proche, tout en conservant des groupes suffisamment nombreux pour construire une référence robuste (*NB : le caractère milieu urbain/rural qui semblait pertinent s'est révélé statistiquement peu adapté car de nombreux départements étaient caractérisés par des services urbains présentant une consommation moyenne plus élevée que celle des services plus ruraux, contrairement à ce que l'on pouvait attendre*).

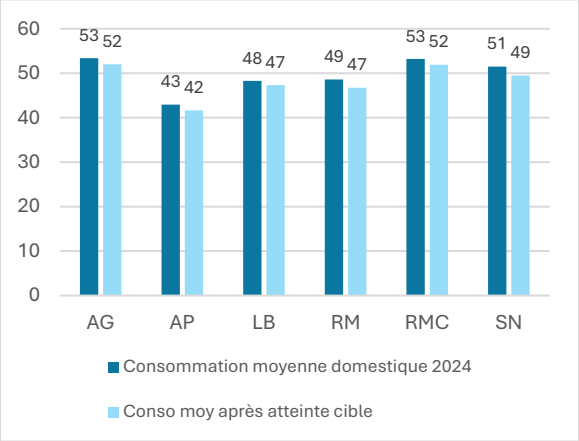
Dans chaque département, la valeur de référence correspond au 70ème percentile (P70), c'est-à-dire à la valeur seuil des 30 % de services les plus performants en matière de consommation (des 30% de services ayant la consommation domestique moyenne la plus faible). Seuls les services dont la consommation est supérieure à ce seuil se voient attribuer un effort.

L'objectif n'est pas de conduire immédiatement ces services jusqu'à la valeur de référence. La cible par service correspond à la consommation actuelle diminuée de la moitié de l'écart avec le P70. Les services parcourent donc seulement la moitié du chemin qui les sépare du seuil (de la même manière que pour le rendement).

Cible de consommation : pour un service situé au-dessus du P70 départemental : consommation cible = consommation actuelle - 50 % × (consommation actuelle - P70).

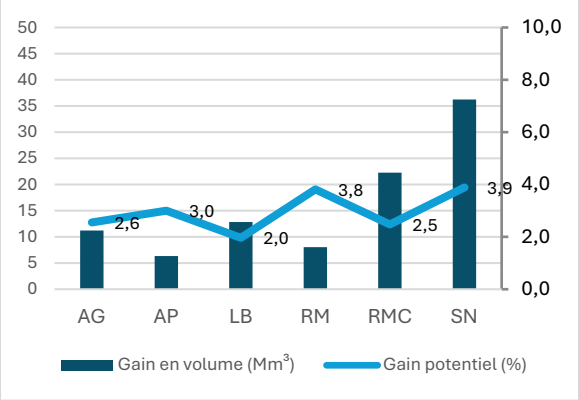
Les deux figures suivantes présentent les consommations domestiques moyennes par bassin en 2024, et ce qu'elles seraient si tous les services atteignaient la « cible », ainsi que les gains associés (en volumes, et en pourcentage du volume initial mis en distribution).

Figure 9 : Consommations domestiques moyennes et cibles (en m³/hab/an)



La figure ci-dessus montre que les consommations moyennes après atteinte de la cible sont inférieures d'environ 1 à 2 m³ en moyenne annuelle par habitant. L''effort est donc raisonnable, à l'échelle d'un bassin, mais pour certains services pris individuellement la cible peut être plus éloignée de la consommation moyenne de référence.

Figure 10 : Gains si cible atteinte (en volumes et en % du volume initial), par bassin



Le graphique ci-dessus permet de constater que les gains (en millions de m³ et en %) en termes de volumes économisables sont plus faibles pour l'effort de consommation que les gains associés à l'amélioration des rendements des services. Cela vient du fait que la cible est volontairement plus exigeante pour les objectifs de rendement (puisque les collectivités peuvent avoir une action « directe » sur ce levier) et donc mécaniquement il y a plus de collectivités qui sont attendus sur une amélioration de leur rendement que sur une baisse de la consommation moyenne de leurs usagers.

Précaution : la consommation moyenne domestique calculée à partir des données de Sispea ne permet pas d'isoler parfaitement les seuls usages domestiques. Les résultats doivent être lus comme un potentiel indicatif à approfondir avec les données locales. Par ailleurs, les efforts de consommation peuvent être attendus et réalisés à la fois par les usagers domestiques et les usagers non domestiques des services publics d'eau potable.

3. Des cibles adaptées pour contribuer à l'objectif de 10 % de baisse de volume de prélèvement

3.1. Une simulation réalisée par service public d'eau

Les gains (en volume de m³ économisables) sont calculés au niveau de chaque service, puis agrégés par groupe, par bassin et au niveau national. Cette méthode permet de tenir compte des situations de chaque service et évite qu'une moyenne de bassin masque de fortes disparités entre services.

Le rendement moyen présenté dans les synthèses est pondéré par les volumes mis en distribution. En revanche, la sélection des meilleurs services (en termes de rendement) est réalisée en nombre de services et la médiane de référence n'est pas pondérée. Ainsi, les grands services ne déterminent pas à eux seuls le niveau de performance retenu comme référence.

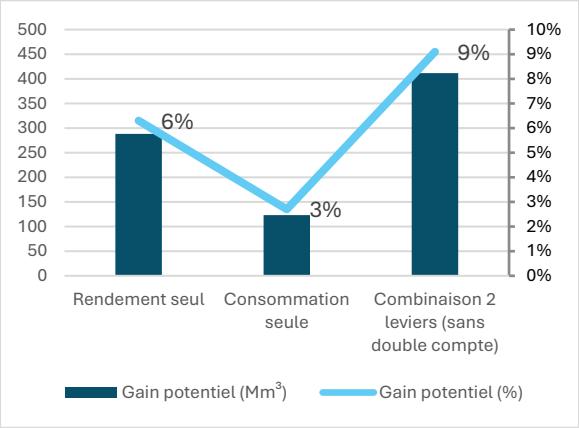
Si dans un premier temps les deux leviers (et estimations associées en termes de volumes économisés) ont été présentés indépendamment l'un de l'autre afin de se rendre compte du potentiel de gain lié à chaque variable (rendement et consommation), les deux leviers ne peuvent pas être simplement additionnés. En effet, une baisse de consommation réduit déjà le volume qui doit être distribué ; le gain associé à l'amélioration du rendement doit donc être calculé sur ce volume résiduel. **L'ordre retenu est donc le suivant : réduction de la consommation, puis amélioration du rendement**.

3.2. Un potentiel proche de l'objectif national

Dans le scénario central, la combinaison des deux leviers représente un potentiel de 9 % des volumes mis en distribution. Ce résultat est proche de l'objectif de 10 % des volumes prélevés fixé par le Plan eau, sans supposer une amélioration uniforme de tous les services.

Ce rapprochement ne signifie pas que l'objectif serait automatiquement atteint. Cette estimation mesure un scénario technique et de changement de pratique de consommation à partir des données disponibles. Sa réalisation dépendra des investissements, de leur calendrier, des capacités d'ingénierie, de l'acceptabilité des actions de sobriété et de l'évolution des besoins, mais également de la réalité de la diminution des prélèvements qui a déjà eu lieu entre 2019 et 2024.

Figure 11 : Contribution des leviers à la baisse des volumes mis en distribution



Les résultats doivent également être comparés entre bassins en distinguant les gains absolus, exprimés en mètres cubes, et les gains relatifs, exprimés en pourcentage des volumes initiaux (volumes mis en distribution). Un bassin peut présenter un gain absolu élevé en raison de son poids dans les volumes nationaux, sans que l'effort relatif y soit le plus important.

Figure 12 : Synthèse des résultats du scénario central, par bassin (en % de gains)

Bassin	Rendement	Conso	Combiné
Adour-Garonne	7,5 %	2,5 %	9,9 %
Artois-Picardie	5,5 %	2,7 %	8,2 %
Loire-Bretagne	4,9 %	1,8 %	6,8 %
Rhin-Meuse	7,9 %	3,5 %	11,4 %
Rhône-Méditerranée Corse	8,0 %	2,4 %	10,4 %
Seine-Normandie	4,8 %	3,6 %	8,5 %
Hexagone	**6,3 %**	**2,7 %**	**9,1 %**

Figure 13 : Synthèse des résultats du scénario central, par levier (en % et volumes), au niveau hexagonal

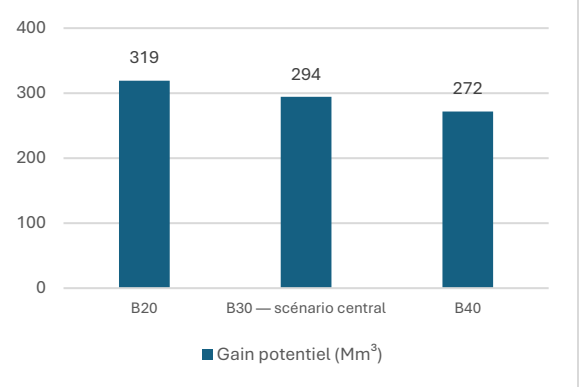
Type d'effort	Nb serv.	Pop.	Vol. initial (Mm³)	Gain conso (Mm³)	Gain rdt résiduel (Mm³)	Gain final (%)
Aucun effort	1 528	15 829 978	952,1			0%
Rdt seul	3 485	28 945 800	1913,2		199,2	10%
Conso seule	784	9 374 351	711,8	64,4		9%
Rdt + conso	1 298	11 875 244	966,6	58,8	89,1	15%
Tous services						**9%**

3.3. Des résultats sensibles aux hypothèses

Les variantes B20 (20% les meilleurs), B30 (30% les meilleurs) et B40 (40% les meilleurs) permettent de mesurer la sensibilité du potentiel au choix du groupe de référence pour le rendement. Le scénario B20 est plus exigeant, car il rapproche les services des performances d'un groupe plus restreint (les 20% les « meilleurs » de chaque groupe en termes de rendement). Le scénario B40 fournit une référence plus large et généralement plus modérée. **Le scénario B30 a été retenu comme scénario central car il offre un compromis entre ambition, stabilité statistique et réalisme**.

Ces variantes sont importantes pour l'aide à la décision : elles ne cherchent pas à identifier une cible unique et définitive, mais à montrer une fourchette de gains possibles selon le niveau d'ambition retenu.

Figure 14 : Analyse de sensibilité des scénarios B20, B30 et B40 (rendement)



4. Identifier les collectivités sur lesquelles l'effort pourrait être concentré

L'agrégation par bassin permet d'estimer un potentiel global, mais elle ne suffit pas pour orienter l'action. Une part importante des économies peut être concentrée sur un nombre relativement limité de services cumulant des volumes élevés et un écart significatif à la cible de rendement, de consommation, ou aux deux.

La prochaine étape consiste donc à identifier un nombre restreint de services (environ 50 à 100 par bassin), appelés les « services ciblés ». Le classement ne doit pas reposer uniquement sur le gain potentiel en mètres cubes. Il doit aussi prendre en compte la nature du levier, la population desservie et l'effort relatif demandé.

- services à fort potentiel lié au rendement : volumes importants et écart marqué à la cible ;
- services à fort potentiel lié à la consommation : consommation supérieure à la référence locale et volumes significatifs ;
- services cumulant les deux leviers, pour lesquels une stratégie coordonnée peut produire les gains les plus élevés ;
- services présentant un potentiel élevé mais nécessitant une expertise locale avant toute priorisation.

La méthode consiste donc à considérer les services représentants les économies en volumes les plus importantes, pour chaque bassin, pour les deux leviers (rendement et consommation) pris indépendamment et ensemble.

Une limite à 100 services par bassin est fixée, et la cible considérée représente 50% de l'effort de réduction estimé par bassin.

Le tableau ci-dessous présente les gains en part du volume mis en distribution par bassin, pour un petit nombre de services. **Plus de 50% des gains estimés (partie précédente) seraient atteints en se concentrant sur maximum 50 services pour 5 bassins sur 6 (et 75 services pour le bassin RMC).**

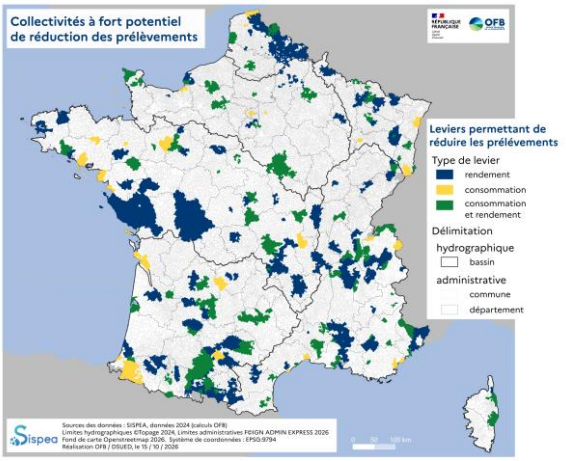
Figure 15 : Gains ciblés (moins de 100 services) par bassin

Bassin	AG	AP	LB	RM	RMC	SN
Services ciblés	41	5	50	20	75	22
Nb total services bassin	1 212	326	1 457	987	3 445	2 016
Population desservie (Mhab)	3,3	2,6	5,0	1,9	4,6	4,5
Économies totales (Mm³)	31,0	12,4	29,8	16,8	66,6	50,5
Economies rendement (Mm³)	9,4	5,5	8,5	5,7	12,5	32,6
Economies consommation (Mm³)	21,6	6,9	21,3	11,1	54,1	18,0
Économies serv. ciblés / volume initial du bassin	5%	4%	3%	6%	5%	4%

Les services concernés ici ne sont donc pas les « moins performants », mais plutôt les services de taille relativement importante voire très importante (à l'échelle de chaque bassin) ayant une certaine marge de progrès car représentants des volumes très importants. Que le levier de gain soit lié au rendement ou à la consommation domestique (et éventuels consommateurs non domestiques).

On y retrouve par exemple des services dans des métropoles (par exemple Paris, Bordeaux ou Toulouse). Bordeaux est concerné par une cible d'amélioration du rendement, Toulouse et Paris par une cible de consommation moyenne moindre.

Figure 16 : Les collectivités « cibles » pour atteindre 50% du gain estimé, pour les deux leviers (rendement, consommation, ou leviers combinés)



L'analyse ne signifie pas que les cibles seront facilement atteintes, mais ces résultats révèlent que des baisses de volumes sont possibles, et qu'**une voie envisageable consiste à se concentrer sur des services de taille importante qui seraient susceptibles de générer un gain de volumes important**. Cependant, les gains en consommation sont plus difficiles à obtenir puisqu'ils ne sont pas directement dépendant de l'action de la collectivité (de plus, des consommations moyennes élevées peuvent également venir de volumes d'APAD – activités de productions assimilées domestiques - ou industriels non sortis des valeurs domestiques).

La liste établie vise à aider les agences de l'eau, les services de l'État et les collectivités à repérer les situations dans lesquelles un accompagnement technique ou financier pourrait avoir l'effet le plus important sur les volumes prélevés dans le milieu.

Une lecture opérationnelle : un service peut avoir un rendement inférieur à la référence mais un faible potentiel en mètres cubes. À l'inverse, une amélioration modérée du rendement d'un grand service peut produire un gain important à l'échelle du bassin.

Figure 17 : Exemple de synthèse des gains potentiels en volume pour les collectivités ciblées prioritairement

Collectivité	Bassin	Levier	Gain potentiel	Population
Paris	SN	Conso	23,8 Mm³	2 113 705
Métropole européenne de Lille	AP	Les deux	3,4 Mm³	1 139 983
Bordeaux Métropole	AG	Rendement	4,5 Mm³	804 079
CA Nîmes Métropole	RMC	Les deux	3,0 Mm³	254 519
Saint-Etienne Métropole	LB	Rendement	2,1 Mm³	235 736
Ardenne Métropole	RM	Rendement	3,0 Mm³	124 102

Ces exemples de services parmi les services représentants un volume potentiel d'économies important en cas d'atteinte de la cible sont donc, comme attendu, des services de grande taille (métropoles et communautés d'agglomération). Si des actions sont menées au niveau local, il faudra s'assurer que les collectivités concernées ont les moyens financiers et techniques pour agir, et les accompagner. Aussi, il sera utile de confronter les données utilisées dans ce focus (saisies dans Sispea) aux données complémentaires disponibles au sein de ces collectivités.

5. Élargissement : mieux répartir les prélèvements dans l'année

La baisse du volume annuel consommé (et donc prélevé) constitue un enjeu majeur, mais elle ne résume pas à elle seule l'ensemble des tensions sur la ressource. Dans de nombreux territoires, la difficulté tient aussi à la concentration des prélèvements pendant les périodes où la ressource est la moins disponible.

Les consommations estivales peuvent augmenter sous l'effet de la chaleur, de l'arrosage, du remplissage des piscines ou de la fréquentation touristique. Une baisse annuelle peut donc rester insuffisante si elle ne concerne pas les mois les plus critiques.

Les actions de sobriété gagneraient ainsi à intégrer une dimension saisonnière : information ciblée, suivi mensuel des consommations, réduction des usages non essentiels, tarification saisonnière lorsqu'elle est adaptée, et coordination avec les restrictions mises en place en période de sécheresse.

Les données Sispea sont annuelles et ne permettent pas de mesurer cette répartition infra-annuelle. Cet élargissement constitue donc une piste complémentaire, qui nécessiterait de mobiliser des données mensuelles de prélèvements et de consommation, ainsi que des informations météorologiques et sur l'activité touristique.

A titre d'exemples, le tableau ci-dessous liste certains services qui ont mis en place des tarifications saisonnières dans les dernières années. On retrouve notamment le service d'eau de la métropole de Toulouse, grande ville dense, concernée par des épisodes de chaleurs et possibles surconsommations estivales marquées, dans un contexte de faible disponibilité de la ressource en eau.

Il faudra suivre dans le temps la mise en place de tels modes de tarification, et en mesurer les effets (en termes notamment de réduction des volumes consommés en période estivale).

Figure 18 : Exemple de saisonnalité des prélèvements et des consommations mis en place par 3 collectivités

Bassin	Dpt	Service ou territoire	Modalités actuelles
AG	31	Eau de Toulouse Métropole	Depuis juin 2024 : prix majoré de 42 % de juin à octobre et minoré de 30 % de novembre à mai
RMC	39	Régie Eau d'ECLA – Espace communautaire Lons Agglomération	Part variable multipliée par 1,4 du 1er avril au 30 septembre et par 0,7 du 1er octobre au 31 mars
RMC	6	Commune de Grasse – Pays de Grasse	De juin à septembre : redevance augmentée de 20 %. D'octobre à mai : baisse de 30 % jusqu'à 120 m³ et de 7,5 % pour les tranches supérieures

Conclusion

Les données de Sispea permettent d'apporter un éclairage concret sur la contribution possible des services d'eau potable à l'objectif de réduction des prélèvements. Deux leviers directement mobilisables ont été étudiés : l'amélioration du rendement des réseaux et la baisse des consommations.

L'analyse montre l'intérêt de fixer des cibles différenciées, construites à partir de services comparables. Le scénario central retient, pour le rendement, la médiane des 30 % de services les plus performants et un rattrapage de la moitié de l'écart. Pour la consommation, la référence correspond au 70ème percentile départemental, valeur seuil des 30 % de services les plus performants, avec là encore un parcours limité à la moitié de l'écart.

En combinant les deux leviers sans double comptage, le potentiel estimé est d'environ 9 % des volumes mis en distribution (sur la base des volumes mis en distribution en 2024, qui se répercuteraient automatiquement sur les volumes prélevés). Or, ces derniers représentent déjà probablement un niveau inférieur aux volumes de 2019. Ce résultat suggère que les services d'eau potable peuvent contribuer de manière importante à l'objectif de réduction des volumes prélevés du Plan eau, à condition que les **efforts soient ciblés et accompagnés.**

L'identification de services à fort potentiel (dits services « cibles ») permet de prolonger cette analyse dans une logique directement opérationnelle. Elle pourra aider à prioriser les diagnostics, les investissements sur les réseaux et les actions de sobriété, tout en laissant une place indispensable à la connaissance locale. Cette analyse a révélé que des efforts concentrés sur un petit nombre de services permettent d'atteindre près de 50% des gains attendus par bassin. Cependant, ces efforts ne seront pas aussi facilement mis en œuvre par toutes les collectivités : selon leur taille, leur niveau d'endettement, leurs objectifs d'amélioration de rendement ou de diminution des consommations domestiques moyennes. Ainsi ces collectivités devront être accompagnées par d'autres acteurs de l'eau (agences de l'eau et délégataires publics ou privés par exemple) pour soutenir ces efforts techniquement et financièrement.

Note méthodologique

- Périmètre : services de distribution d'eau potable de France hexagonale, Corse comprise ; hors Outre-Mer
- Filtres : rendements inférieurs à 10 % ou supérieurs à 95 % exclus ; consommations moyennes supérieures à 200 m³ par habitant exclues
- Réseaux : linéaires nuls ou négatifs et linéaires supérieurs à 20 000 km exclus du calcul de densité
- Densité linéaire : population desservie rapportée au linéaire de réseau (habitants/km)
- Rendement : scénario central B30 = médiane non pondérée des 30 % meilleurs services sélectionnés en nombre de services (revient à considérer le P85 = 85ème percentile)
- Consommation : P70 départemental = valeur seuil des 30 % de services les plus performants ; cible fixée à la moitié de l'écart pour les services situés au-dessus du seuil
- Combinaison : baisse de consommation en premier, puis amélioration du rendement sur le volume résiduel (sur la base des nouvelles consommations « diminuées »)
- Résultats : gains agrégés en m³ et en pourcentage des volumes mis en distribution

Sources : OFB, données Sispea 2024. Calculs OFB. Données BNPE 2023.
Rédaction : Jeanne Dequesne (OFB)
Relecture : Sophie Portela (OFB)
Cartographie : Violaine Jurie (OFB)